



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200594-20251209-251209_011-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2025

Publication : 15/12/2025



DELIBERATION N° 251209_011

OBJET : FINANCES : MARCHE DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA MAIRIE – LOT N°12 « CHAUFFAGE / RAFRAICHISSEMENT – VENTILATION - PLOMBERIE » - AVENANT N°1

L'AN DEUX MIL VINGT-CINQ, LE NEUF DECEMBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du théâtre Marcel Pagnol, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 décembre 2025

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Ludovic PADUANO - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Nathalie JOUBAND - Isabelle POULARD - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Aline CIZERON - Yves GORD - Christine MONTAGNY – Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Corinne CHEVRON - Christian BLANCHARD à Aline CIZERON.

Absents : Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET.

Secrétaire élue pour la session : Maryvonne MOUNIER

Vu le code de la commande publique ;

Vu le projet de travaux de réhabilitation de la mairie,

Vu la délibération n°240618_003 du 18 juin 2024 approuvant l'attribution du marché public de travaux de réhabilitation de la mairie et notamment le lot n°12 – « Chauffage / Rafraichissement – Ventilation – Plomberie » à l'entreprise CST MARQUES.

Les travaux confiés à la société CST MARQUES dans le cadre de la réhabilitation de la mairie arrivant à leur terme et afin de procéder à la réception définitive des ouvrages, il convient d'arrêter le coût final des prestations, compte tenu des ajustements intervenus en cours de chantier.

Certaines adaptations ont été apportées au projet initial. Ces modifications, validées en concertation avec les parties prenantes, ont conduit à la révision de la Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF). Par ailleurs, une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet.

Les articles de la DPGF concernés par ces ajustements font l'objet des modifications détaillées ci-après :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
	6.4.3.4 clapets coupe-feu 6.4.3.4.1 REF 500 AXO EVO A L400xH500	u	-6	465,80	-2 794,80
	6.5.6.2.4 douches 6.5.6.2.4.1 receveur extra-plat 120x90 compris accessoires	u	-2	421,28	-842,56
	6.2.2.7 ventilation du local technique 6.2.2.7.1 ventilation du local technique	u	-1	960,99	-960,99
	6.5.3.2 jardin extérieur 6.5.3.2.1 sous compteur	u	-1	297,54	-297,54
	6.5.3.2.2 tube PE	ml	-50	12,13	-606,50
	6.5.3.2.3 cordon chauffant + régulation + thermostat électronique	ml	-30	33,04	-991,20
	6.5.3.2.4 bouche arrosage	u	-2	657,85	-1 315,70
TOTAL					-7 809,29

La moins-value des travaux s'élève à – 7 809,29 € HT.

Dans le cadre de la réalisation du projet, des travaux complémentaires se sont avérés indispensables pour garantir sa bonne exécution. Il s'agit notamment de l'installation d'un système de ventilation mécanique dans la cave, accompagnée de la création d'un drainage et d'une aération naturelle, afin d'assurer son assèchement.

Ces prestations supplémentaires concernent plus précisément les opérations suivantes :

Article	Descriptif	Unité	Quantité	Prix unitaire	Total HT
	Vide seau et robinet mural tube multicouche DN16 - prix marché article 6.5.5.1.1.4	ml	20	14,40	288,00
	calorifuge DN20 - prix marché article 6.5.5.1.2.2	ml	17	11,80	200,60
	vide seau autoportant - prix marché article 6.5.6.3.11	ens	1	289,70	289,70
	robinetterie murale - prix marché article 6.5.6.3.12	ens	1	256,40	256,40
	Robinet de puisage à l'extérieur tube multicouche DN16 - prix marché article 6.5.5.1.1.4	ml	20	14,40	288,00
	calorifuge DN20 - prix marché article 6.5.5.1.2.2	ml	20	11,80	236,00
	robinet de puisage extérieur	ens	1	90,00	90,00
	vanne de purge/vidange pour période hivernale	ens	1	66,50	66,50
	Sortie de toiture France AIR CT 500 remplacement du chapeau "chinois" prévu au marché par une sortie type CT500 de France AIR	ens	1	924,00	924,00
	Nouvel extracteur sous-sol avec sonde d'hygrométrie extracteur France AIR RECTILYS ECM 800I+P avec régulateur de débit, sonde d'humidité, 4 bouche d'extraction D125 avec modules 150 et 100m3/h, réseau de gaine d'extraction, rejet dans la courette	ens	1	3478,80	3 478,80
	Thermostats communicants modbus pour possibilité GTC plus-value pour remplacement de la solution CIAT non communicante par une solution DAIKIN ouverte à la communication MODBUS vers une future GTC	ens	30	172,30	5 169,00
	Plomberie pour centrales de dilution création d'un réseau cuivre avec vanne d'arrêt pour alimentation de centrales de dilution dans les locaux ménage	ens	3	250,30	750,90
TOTAL					12 037,90

La plus-value des travaux s'élève à 12 037,90 € HT

Ainsi cela entraînera une moins-value d'un montant de – 4 228,61 € HT.

Considérant la nécessité d'apporter des modifications au marché initial ;

Considérant qu'une analyse approfondie a permis d'identifier des prestations initialement prévues dont la réalisation s'est avérée non déterminante pour la bonne exécution du projet et entraîne une moins-value d'un montant de 7 809,29 € HT ;

Considérant que des travaux complémentaires se sont avérés indispensables pour garantir la bonne exécution du projet et entraînent une plus-value d'un montant de 12 037,90 € HT ;

Considérant que toutes les autres clauses et conditions du marché initial, qui ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, demeurent applicables ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de travaux de réhabilitation de la mairie – lot n°12

« Chauffage / Rafraichissement – Ventilation – Plomberie » pour un montant de 4 228,61 € HT ;

- **DIT** que le lot n°12 est porté à 291 228,61 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

La secrétaire de séance,
Maryvonne MOUNIER

